



AVIS DE CONVOCATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À:

OUELLETTE, Christian - préfet et maire de Delson PAYANT, Sylvain - préfet suppléant et maire de Saint-Isidore

ALLARD, Éric - maire de Châteauguay
BATES, Jocelyne - mairesse de Sainte-Catherine
BOYER, Jean-Claude - maire de Saint-Constant
BOYLE, Kevin - maire de Léry
DYOTTE, Normand - maire de Candiac
GALANTAI, Frédéric - maire de La Prairie
MARIN, Christian - maire de Saint-Philippe
MICHAUD, Lise - mairesse de Mercier
POISSANT, Lise - mairesse de Saint-Mathieu

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles 152 et 156 du *Code municipal du Québec*, AVIS SPÉCIAL vous est donné par le soussigné qu'une séance extraordinaire du Conseil de la MRC de Roussillon est convoquée, par monsieur Gilles Marcoux, directeur général et greffier-trésorier, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil de la MRC, le jeudi 12 janvier 2023 à 17 h. Lors de cette séance, les sujets suivants seront pris en considération :

- 1. Ouverture de la séance extraordinaire
- 2. Vérification du quorum
- 3. Adoption de l'ordre du jour
- 4. Autorisation honoraires services TI
- 5. Avis de motion Projet de règlement numéro 239 modifiant le sar afin d'agrandir l'aire d'affectation « multifonctionnelle structurante » à même l'aire d'affectation « industrielle légère » à Delson
- 6. Adoption Projet de règlement numéro 239 modifiant le sar afin d'agrandir l'aire d'affectation « multifonctionnelle structurante » à même l'aire d'affectation « industrielle légère » à Delson
- 7. Avis de conformité
 - 7.1. Mercier Règlement numéro 2022-1009 sur le zonage
 - 7.2. Mercier Règlement numéro 2022-1010 sur le lotissement
 - 7.3. Mercier Règlement numéro 2022-1011 sur les plans d'aménagement d'ensemble
 - 7.4. Mercier Règlement numéro 2022-1012 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble
 - 7.5. Mercier Règlement numéro 2022-1013 sur les permis et certificats
 - 7.6. Mercier Règlement numéro 2022-1014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale
 - 7.7. Mercier Règlement numéro 2022-1015 sur le plan d'urbanisme
 - 7.8. Mercier Règlement numéro 2022-1020 relatif à l'entretien et à l'occupation des bâtiments
- 8. Période de questions

9. Levée de la séance

Donné à Saint-Constant, ce 5 janvier 2023

Gilles Marcoux, MAP Directeur général et greffier-trésorier